

Le Taxi-Ados à 3\$ ne fait pas l'unanimité

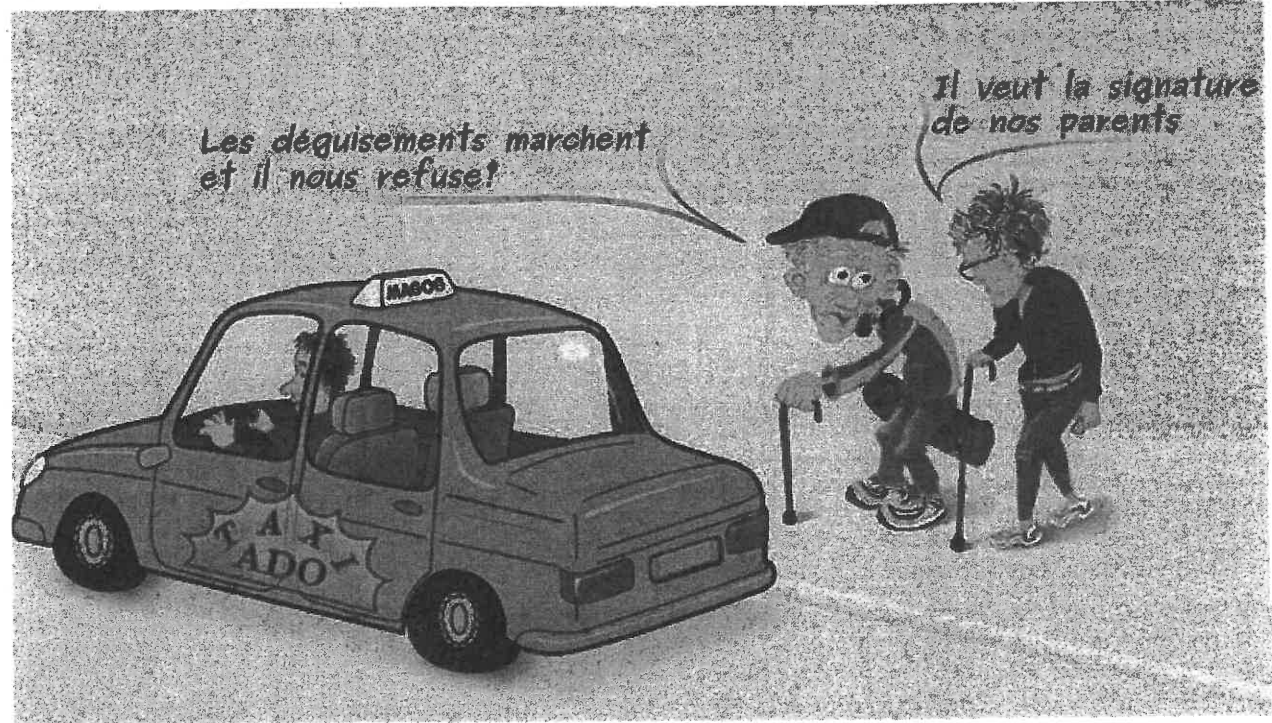
DANY JACQUES
djacques@lerefletdulac.com

TRANSPORT. «Injuste, discriminant et frustrant», tels sont les qualificatifs empruntés par l'organisme Les oubliés de l'autobus pour dénoncer la création d'un service de taxi 3 \$ pour les jeunes de 12 à 17 ans.

Le porte-parole de ce groupe, Jonathan Savard, applaudit à moitié cette décision de la Ville de Magog et de la MRC de Memphrémagog. «C'est trop peu pour les ados et injuste pour les personnes des autres catégories d'âge. Ça ne fonctionnera pas, ce n'est pas viable», manifeste-t-il.

Selon lui, ce nouveau programme est trop limitant avec des contraintes comme des casés horaires fixes et un minimum de deux passagers par transport dans Magog (trois passagers pour le Mont-Orford). «C'est bien pour des frères et sœurs qui habitent au même endroit, mais cette formule est inutile pour deux amis qui veulent, par exemple, étudier à la bibliothèque ou aller à la plage, surtout qu'on leur impose le même point d'embarquement», déplore-t-il.

Jonathan Savard brandit une caricature signée Raúl Padilla, et publiée dans cette page, pour exprimer le mécontentement de



Les oubliés de l'autobus dénoncent le nouveau service de taxi subventionné pour ados seulement. (Caricature gracieuseté - Raúl Padilla)

certain usagers sans voiture ou avec des moyens financiers limités, qui ne peuvent

profiter de cette nouvelle formule moins coûteuse. «Les élus auraient pu poser un geste écologique en élargissant cette formule de transport. Ils auraient beaucoup aidé les travailleurs sans auto et les gens qui ont des rendez-vous médicaux», signale-t-il.

Le porte-parole des Oubliés de l'autobus a récemment exprimé son mécontentement sur un autre dossier à la séance des maires de la MRC de Memphrémagog. Il peste contre la décision des élus de majorer la pénalité imposée aux usagers de l'actuel taxi-bus qui oublie d'annuler leur réservation, s'ils changent d'avis, à bord de ce véhicule. Ces «voyages blancs» coûtent habituellement 3 \$, mais la pénalité bondit à 15 \$. «C'est abusif, surtout que l'usager qui oublie à sept reprises

sera exclu de ce transport pendant un mois», dénonce-t-il.

Le préfet de la MRC, Jacques Demers, comprends les doléances du regroupement, mais rappelle que les chauffeurs trouvent qu'ils perdent trop de temps quand ils se déplacent pour rien.

«D'autres régions ont solutionné ce problème en adoptant cette mesure», de dire M. Demers.

Quant aux propositions pour améliorer le taxi-Ados, la MRC en prend bonne note et se dit ouvert à l'amélioration. Pour bénéficier du service Taxi-Ados, les jeunes doivent s'inscrire au Service de transport de la MRC de Memphrémagog. Les transports doivent par la suite être réservés à Taxi Magog-Orford.

CMDL
CLINIQUE MÉDICALE DU LAC

GRANDE OUVERTURE OFFICIELLE